

**Le PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)  
SEANCE du 22 Janvier 2026

*Nombre de conseillers : en exercice : 11    présents : 10    votants : 10*

L'an deux mil vingt-six le vingt-deux janvier à vingt heures, le conseil municipal de FRESSELINES, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire** à la Mairie de FRESSELINES, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude DUGENEST, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 14 janvier 2026

**Présents** : Mr DUGENEST Jean-Claude, Mme COLAS Chantal, Mme BRUNAUD Marion, Mr CZAPNIK Marc, Mr CHEVALLIER Bruno, Mr TALABAZA Christian, Mr CHAMBELLANT Nicolas, Mr PENOT Dominique, Mr PINET Franck, Mr AUZANNE Didier.

**Absent non excusé** : Mr ABIAN Vincent

**A été élu secrétaire de séance** : Bruno CHEVALLIER

**1 – Approbation du PV en date du 05 Décembre 2025**

Le procès-verbal en date du 05 Décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

**2 – Autorisation mandatement** (celle-ci annule et remplace la délibération 2025-047D du 05 décembre 2025)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la loi n° 88-13 du 05 janvier 1988 portant amélioration de la décentralisation comporte un certain nombre de dispositions de nature budgétaire et comptable. L'article 5 modifiant le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 7 de la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 est complété par les 3 phrases suivantes :

« en outre jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider, et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée au présent alinéa précise le montant et l'affectation des crédits ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de donner son autorisation à Monsieur le Maire pour engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2026, les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :

- Chapitre 21 : 320 035.99 € - 300 € = 319 735.99 € / 4 = 79934.00 €

**3 – Occupation caveau municipal** (celle-ci annule et remplace la délib 2025-046D du 05 décembre 2025)

**Concession et Case Columbarium :**

Concession perpétuelle	Colombarium -25 ans
50,00 € le m2	580,00 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les tarifs du cimetière

#### Occupation Caveau Communal :

Monsieur le Maire propose de réactualiser la délibération du 19 Octobre 2012 concernant les tarifs d'occupation du caveau communal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de fixer les tarifs d'occupation du caveau communal pour un cercueil ou une urne funéraire comme suit :

- Gratuit les trois premiers mois,
- A partir du 91<sup>ème</sup> jour, le prix est fixé à 30.00 € pour le trimestre restant

Tout trimestre commencé sera dû dans son intégralité. Dans tous les cas, l'occupation ne pourra être supérieure à la durée légale de 6 mois.

#### **4 – Commerces**

- Restaurant

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de résilier à amiable le bail commercial du restaurant avec la Sarl du Frêne Creusois représenté par Mme Valérie DUSSOUILLEZ Veuve VALCHER situé 2 Place de l'Eglise à Fresselines, sans préavis, sans indemnité, sans possibilité de recours, avec libération des lieux à la date de résiliation du bail.

D'autre part, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confier à Maître LOYTIER Laurent, notaire à Dun-Le-Palestel, la rédaction du bail portant location des murs et de certains éléments de matériel et mobilier d'exploitation avec le nouveau repreneur Sarl Le Kiwi Voyageur représenté par Mr Tony JEAN-ANTOINE et propose :

- de participer à la moitié des frais de rédaction d'acte notarial
- de fixer le loyer mensuel à 660 € HT soit 792 € TTC
- de faire une gratuité de loyer de 3 mois
- de refaire le prêt à usage de licence IV et des éléments du matériel et mobilier d'exploitation

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents.

- Boulangerie

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la mairie a été destinataire de 17 candidatures.

- Boucherie

Monsieur le Maire donne lecture de la candidature de deux associés : Mr JOLIVET Christophe (boucher) et Mr LEGLERC Christopher (charcutier traiteur) pour la reprise de la boucherie au printemps 2026. Un premier contact a eu lieu permettant de faire le point sur divers sujets. Il sera discuté avec eux du choix du bail.

#### **5- Acquisition terrain et chemin à Confolens**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mrs Jean-Patrice et Michel ROUSSEAU proposant de céder à la commune deux parcelles : le chemin dit du Confluent et un bois d'une contenance totale d'environ 1 hectare pour un prix de 500 €. Les frais d'acte et de bornage seront à la charge de la Mairie.

Le Conseil Municipal considérant que ces acquisitions sont nécessaires pour assurer la continuité du chemin rural, décide à l'unanimité, d'accepter cette offre et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes à venir.

## **6 – Participation frais de réseau**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un nouvelle construction d'une maison d'habitation à l'Age.

Après contact avec la Direction Départementale des Territoires de Guéret, la commune n'a plus la possibilité de participer financièrement aux frais de raccordement des réseaux.

## **7 – Questions diverses**

### **1) Assainissement**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a contacté le bureau d'études SOCAMA de Tulle pour demander une étude pour l'assainissement collectif du bourg et donne lecture de leur chiffrage qui est décomposé en plusieurs phases. Seule la prestation avant-projet est à prendre en compte pour un montant de 11 530.00 € HT. Cette prestation permettra d'étudier plusieurs scénarios (1 ou 2 stations) et de vérifier comment raccorder les différents secteurs et ainsi de préciser le coût de chacun d'eux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

### **2) Tour cadet dunois**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du passage du tour cadet dunois sur la commune de Fresselines le samedi 21 mars 2026 après-midi. Une liste de signaleurs a été fournie à Creuse Oxygène.

### **3) Hors saison musicale**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mr Michel EMONIN concernant le concert du 08 mars 2026 à l'église. Comme les autres années, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser une subvention de 300 € et d'offrir un pot.

### **4) Camping**

Monsieur le Maire propose l'ouverture du camping le samedi 11 avril 2026. Le Conseil Municipal accepte cette date d'ouverture.

La séance est levée à 21 h 40.

Le secrétaire de séance

Bruno CHEVALLIER

Le Maire,  
Jean-Claude DUGENEST.

